

**Réunion du Conseil Municipal
du jeudi 11 juillet 2024**

Ordre du Jour

- ⇒ **Requalification de la Rue d'Annonay – Aménagement, mise en séparatif du réseau d'assainissement et reprise d'eau potable – choix des entreprises**
- ⇒ **Dénomination de nouvelles voies**
- ⇒ **Modification du tableau des emplois communaux**
- ⇒ **Adhésion des communes de Saint Romain Les Atheux, Saint Régis du Coin et de Jonzieux au Syndicat des Carnivores errants.**
- ⇒ **Tirage au sort des Jurés d'Assises**
- ⇒ **Divers**

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 11 juillet 2024**

Conseillers en exercice :	23
* Présents :	16
* Votants :	23 (dont 7 par procuration)

Le 11 juillet 2024 à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **SALQUE PRADIER** David, Maire.

Présents : Mme **FOURNEL** Marie Paule, M. **ROUSSON** Patrice, Mme **MASSARDIER** Denise, M. **MONTELMARD** Henri, Mmes **BESSET** Martine, **ANDRE** Bénédicte, M. **PELISSIER** Romain, Mme **BACHELARD** Catherine, M. **MOUNIER** Franck, M. **PLACIDE** Pierre-Marie, Mme **RANCON** Marie-Pierre, Mme **GROSSON** Valdyne, M. **RECHATIN** Bernard, Mme **LIONNET** Hélène, M. **BOULY** Noël.

Absents excusés : Mme **DIGONNET** Marie-Josée (procuration donnée à Mme **BESSET** Martine)
M. **RUSSIER** Patrick (procuration donnée à M. **ROUSSON** Patrice)
Mme **ARNAUD** Laurence (procuration donnée à Mme **BACHELARD** Catherine)
M. **BRUYÈRE** David (procuration donnée à Mme **ANDRE** Bénédicte)
M. **GIROUD** Jean-Paul (procuration donnée à M. **MONTELMARD** Henri)
M. **REY** Pascal (procuration donnée à M. **RECHATIN** Bernard)
M. **ROCHER** Lucas (procuration donnée à **BOULY** Noël)

Elue secrétaire : Mme **ANDRE** Bénédicte.

Délibération n° 2024 – 33 –

Objet : requalification de la rue d'Annonay – aménagement mis en séparatif du réseau assainissement, réhabilitation de canalisation et reprise du réseau d'eau potable : choix des entreprise et plan de financement

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avant-projet pour les travaux de requalification de la rue d'Annonay portant sur l'aménagement mis en séparatif du réseau assainissement, la réhabilitation de canalisation et la reprise du réseau potable.

L'étude de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'entreprise **SAS OSMOSE PAYSAGE** - 12 rue traversière – 43200 YSSINGEAUX avec un taux de rémunération de l'ensemble de la mission fixée à 7.20 % du montant HT des travaux soit **24 134.38 €HT**.

En ce qui concerne le marché de travaux, pour le lot réseau uniquement, une consultation en procédure adaptée a été envoyée à la publication le 05 avril 2024 sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire (CDG43).

La date limite de réception des offres étant fixée au 25 avril 2024 à 12h, la commission des marchés s'est réunie le 25 juin 2024 en mairie de TENCE en vue de prendre connaissance des offres réceptionnées en Mairie de TENCE.

Les membres de la commission des marchés

- ont recensé 1 candidat ayant répondu règlementairement à l'avis de consultation,
- ont analysé ensuite la proposition dudit candidat et
- ont proposé plusieurs tours de négociation

- et ont proposé de retenir l'offre du groupement d'entreprises **SARL FAURIE Travaux Publics – BOUCAHRDON Frères SA – SDRTP SAS** avec pour mandataire SARL Faurie Travaux Publics – BP 5 – 140 route du stade – 07320 SAINT AGREVE pour un montant HT de **335 199.72 € HT**.

Monsieur le Maire propose de retenir, suivant les préconisations de la commission des marchés, la proposition établie par le groupement d'entreprises **SARL FAURIE Travaux Publics – BOUCAHRDON Frères SA – SDRTP SAS**.

Ce projet comprend :

- Des travaux de réseaux assainissement qui seront imputés sur le budget assainissement. Ces travaux rentrent dans le programme de travaux prioritaires suite au diagnostic.
- Des travaux de réseau d'eau potable qui donneront lieu à une convention entre la commune et le Syndicat des Eaux de la Région de Tence pour la prise en charge et le remboursement de ces travaux.

projet global - Requalification de la rue d'Annonay - Aménagement mise en séparatif du réseau assainissement et reprise EP		Répartition par budgets		
		montants HT	assainissement	Syndicat des Eaux
travaux de surface et réseaux				
Lot 1 - terrassement - réseaux		335 199,72	245 991,45	89 208,27
sous total		335 199,72	245 991,45	89 208,27
Montant total des travaux HT		335 199,72	245 991,45	89 208,27
Etudes et divers				
maîtrise d'œuvre		24 134,38	24 134,38	-
sous total études et divers		24 134,38	24 134,38	-
Montant total de l'opération HT		359 334,10	270 125,83	89 208,27
TVA		71 866,82	54 025,17	17 841,65
Montant total de l'opération TTC		431 200,92	324 151,00	107 049,92

Monsieur le Maire propose le plan de financement pour les travaux de réseau d'assainissement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Requalification des réseaux - Rue d'Annonay TENCE				
Dépenses (HT)		Ressources		
Eude de MOE - OSMOSE + AB2R (7,20 %)	24 134,38 €	AELB	135 062,92 €	50%
Travaux réseaux EU, secs... - FAURIE (-2,2 % de négo)	245 991,45 €	Département	27 012.58 €	10%
		Emprunt	108 050,33 €	40%
TOTAL	270 125,83 €	TOTAL	270 125.83 €	100%

Part Syndicat des eaux (-2,2 % de négo)	89 208,27 €
Total Tvx avec part Syndicat	335 199,72 €
Total MOE + Tvx avec part Syndicat	359 334,10 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents :

2 abstentions
21 votes « pour »

- **prend acte** du résultat de la consultation et de la proposition de la commission des marchés pour les travaux de requalification de la rue d'Annonay portant sur l'aménagement mis en séparatif du réseau assainissement, la réhabilitation de canalisation et la reprise du réseau potable.
- **prend acte de l'étude** de maîtrise d'œuvre qui a été confié à l'entreprise **SAS OSMOSE PAYSAGE** - 12 rue traversière – 43200 YSSINGEAUX avec un taux de rémunération de l'ensemble de la mission fixée à 7.20 % du montant HT des travaux soit **24 134.38 €HT**
- **décide** de retenir la proposition et de valider ainsi la décision de la Commission des marchés.
- **approuve** par conséquent les clauses du marché à passer avec le groupement solidaire d'entreprises **SARL FAURIE Travaux Publics – BOUCAHRDON Frères SA – SDRTP SAS** avec pour mandataire SARL Faurie Travaux Publics – BP 5 – 140 route du stade – 07320 SAINT AGREVE pour un montant HT de **335 199.72 € HT**.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché de travaux et de maîtrise d'oeuvre,
- **donne pouvoir** également à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer tout autre document nécessaire au bon déroulement de cette opération.
- **charge** Monsieur le Maire de solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau Bretagne et du département de la Haute-Loire dans le cadre des travaux prioritaires suite au diagnostic.
- **rappelle** enfin que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

.....

Délibération n° 2024 – 34 -

Objet : nomination de nouvelles voies sur le territoire de la commune de Tence

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le conseil municipal par délibération 2017-62 en date du 30 novembre 2017, a approuvé le projet de nominations des voies de la commune de Tence et de numérotation des bâtiments afin d'identifier clairement les adresses des habitations de la commune de Tence.

Suite à différentes demandes Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire de nommer de nouvelles voies :

- voie entrée de Tence en direction du Fieu
- voie de la zone du Fieu
- voie d'accès au terrain synthétique
-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- **valide** les noms suivants :
 - voie entrée de Tence en direction du Fieu : rue du canal
 - voie de la zone du Fieu : rue de l'innovation
 - voie d'accès au terrain synthétique : impasse des sports

- **autorise** à Monsieur le maire pour prendre toutes les dispositions et signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

.....

Délibération n° 2024 – 35 -

Objet : mise à jour du tableau des emplois communaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des emplois communaux qui avait été adopté en dernier lieu le 19 septembre 2023.

Monsieur le Maire propose :

↳ la transformation d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet 25h en un poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet 26h à compter du 1^{er} août 2024.

Monsieur le Maire soumet par conséquent aux membres présents, une actualisation du Tableau des emplois communaux suivant document joint en annexe et rappelle les dispositions

- des Lois n° 83-634, 84-53 modifiées respectivement du 13 juillet 1983 et du 26 janvier 1984 et notamment l'article 3-1,

- et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux modalités de recrutement d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

⇒ **Adopte** le tableau des emplois communaux, tel qu'il est présenté sur le document joint en annexe de la présente délibération,

⇒ **Rappelle** que les autres dispositions adoptées lors de cette séance du 09 juin 2023 demeurent inchangées et notamment celles relatives aux modalités de recrutement d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale, permettant de recruter un agent contractuel, en remplacement temporaire d'un agent titulaire indisponible ou agent contractuel, sur un emploi permanent (temps partiel, congés annuels, maladie, maternité ...) dans la limite de la durée d'absence de l'agent fonctionnaire ou agent contractuel.

ETAT du PERSONNEL au 1er août 2024				
Titulaires				
Emplois Administratifs	nombre heures semaine	autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus	Non Pourvus
Attaché territorial	35 Heures	1	1	0
Rédacteur Territorial	35 Heures	1	0	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	35 Heures	2	1	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	35 Heures	2	1	1
Adjoint Administratif territorial	35 Heures	2	0	2
Voirie et équipements sportifs				
Ingénieur	35 Heures	1	0	1
Technicien territorial	35 Heures	1	0	1
Agent de maîtrise principal	35 Heures	2	2	0
Agent de maîtrise	35 Heures	1	0	1
Adjoint technique principal 1ère classe	35 Heures	1	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe	35 Heures	4	3	1
Adjoint technique territorial	35 Heures	10	5	5
Ecoles				
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	35 Heures	1	1	0
A.T.S.E.M.	28 Heures	1	0	1
Adjoint technique principal 2ème classe	28 Heures	1	1	0
Adjoint technique	20 Heures	1	0	1
Adjoint technique	26 Heures	1	0	1
Adjoint technique	25 Heures	1	0	1
Culture - Cinéma				
Adjoint du patrimoine	15 Heures	1	0	1
Maison de Santé				
Adjoint Administratif territorial	35 Heures	1	0	1
Mairie / Maison des Associations				
Adjoint technique principal de 1er classe	30 Heures	1	0	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	30 Heures	1	0	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	25 Heures	1	1	0
Adjoint technique	25 Heures	1	0	1
TOTAL des TITULAIRES		40	17	23

ETAT du PERSONNEL				
Non Titulaires				
Emplois	nombre heures semaine	autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus	Non Pourvus
Emploi contractuel				
service administratif				
Secrétaire Général	35 Heures	1	0	1
emploi aidé (contrat d'avenir)	35 heures	1	1	0
agent accueil adjoint administratif	35 heures	2	2	0
service maison France service				
service accueil CDD	28 Heures	1	1	0
service accueil CDD	28 Heures	1	1	0
Conseiller numérique CDD	35 heures	1	1	0
service des écoles				
emploi aidé (contrat d'avenir)	35 heures	1	0	1
Adjoint technique	35 heures	2	2	0
service techniques				
emploi aidé (contrat d'avenir)	35 heures	1	0	1
Adjoint technique	35 heures	2	2	0
Technicien	35 heures	1	1	0
service cinéma				
adjoint administratif	15 heures	1	1	0
service médical				
médecin hors classe	35 heures	1	0	1
médecin de 1ère classe	35 heures	1	0	1
secrétaire médicale (CDD)	35 heures	1	0	1
Emplois saisonniers Piscine				
	SERVICES	↓		
Maître Nageur Sauveteur (BEESAN ou BPJEPS)		1	0	1
2ème Poste à la piscine - juin -juillet -août		3	0	3
Caissière à la piscine de juin à septembre		1	0	1
Auxiliaires piscine - juillet -		2	0	2
Auxiliaires piscine - août -		2	0	2
Emplois saisonniers voirie				
Adjoint technique	35 heures	2	2	0
Adjoint technique	17,5 heures	4	0	4
TOTAL CUMULE				
NON TITULAIRES + Contrats aidés		33	14	19
TOTAL GENERAL		73	31	42

Délibération n° 2024 – 36 -

**Objet : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour
la Capture des Carnivores Domestiques Errants**

Monsieur le Maire présente aux membres présents un courrier émanant du président du Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants par l'intermédiaire duquel ce dernier informe la commune de TENCE que le bureau du Comité Syndical du 13 avril 2024 a accepté la demande d'adhésion des communes de Saint Romain les Atheux, de Saint Régis du Coin et de Jonzieux.

Monsieur le Maire précise que cette décision nécessite l'avis des communes membres du Syndicat, aussi propose-t-elle à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

☞ **prend acte** de la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants en date du 13 avril 2024 par laquelle ce dernier a accepté la demande d'adhésion des communes de Saint Romain les Atheux, de Saint Régis du Coin et de Jonzieux.

☞ **valide** par conséquent l'adhésion des communes de Saint Romain les Atheux, de Saint Régis du Coin et de Jonzieux du Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants.

*** Fin de séance ***